

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 03 février 2017

Nombre de conseillers

• en exercice	14
• présents	12
• votants	13
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

27 janvier 2017

Date d'affichage :

10 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Gabriel NAST.

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoints, C. ARBEZ, Y. BONDIER-MORET, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, Ch. PROST-ROMAND, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : I. BONNEVILLE procuration à J.-G. NAST, A-M. JOLY procuration à Y. BONDIER-MORET.

Etait absent : F. ANTONIO.

M. Raphaël TEDOLDI a été nommé secrétaire.

OBJET

**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :**

**Participation des
familles résidentes et
non résidentes,
temps extrascolaire
et périscolaire**

Vu la délibération du 28 août 2015 déposée en Sous-Préfecture le 03 septembre 2015, fixant la participation des familles résidentes et non résidentes pour le temps extrascolaire et périscolaire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE qu'à compter du **1^{er} mars 2017**, les participations financières demandées aux parents seront de :

Tarifs extrascolaires et mercredi après-midi (de 11h30 à 18h30)

familles résidentes : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.041 %	0.036 %	0.030 %
Plancher : 674.32 €	0.28 €	0.24 €	0.20 €
Plafond : 4500.00 €	1.85 €	1.62 €	1.35 €

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-CLAUDE
REÇU LE :

17 FEV. 2017

Contrôle de Légalité

Tarifs périscolaires familles résidentes : Les tarifs horaires s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

OBJET

Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :

Participation des
familles résidentes et
non résidentes,
temps extrascolaire
et périscolaire

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.037 %	0.031 %	0.026 %
Plancher : 674.32 €	0.25 €	0.21 €	0.18 €
Plafond : 4500.00 €	1.67 €	1.40 €	1.17 €

Pour les familles **non résidentes** une majoration de 15 % sera appliquée à ces tarifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 10 février 2017

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Sous-Préfecture de
Saint-Claude le et publication ou
notification du

Le Maire,
Jean-Gabriel NAST





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 09 juillet 2018

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	9
• votants	11
• absents	5
• exclus	0

Date de convocation :

03 juillet 2018

Date d'affichage :

10 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Gabriel NAST.

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoint, C. ARBEZ, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, R. TEDOLDI.

Etait excusé : Ch. PROST-ROMAND procuration à J.-G. ROBEZ-MASSON, Y. BONDIER-MORET procuration à B. BOURGEOIS.

Etaient absents : F. ANTONIO, A.-M. JOLY, I. BONNEVILLE.

M. Raphaël TEDOLDI a été nommé secrétaire.

OBJET

**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :**

Tarifs Repas

Vu la réactualisation du prix des repas appliquée à compter du 1^{er} juillet 2018 par notre fournisseur « Mille et un Repas »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à 5,28 € TTC le prix du repas enfant pour les résidents et les non-résidents

Fixe à 5,70 € TTC le prix du repas adulte

Fixe à 3,53 € TTC le prix des pique-niques

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 10 juillet 2018

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Claude le et publication ou notification du

**Le Maire,
Jean-Gabriel NAST**

Par délégation
L'Adjoint,
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON